



JOURNAL FOOT

FOOT N°645 DU 27 FEVRIER 2025



WEBINAIRE

Jeudi 6 mars de 18h à 19h

Emploi et insertion professionnelle

Webinaire dédié à la présentation des dispositifs visant à favoriser l'emploi dans les clubs. Ce rendez-vous abordera notamment des thématiques essentielles telles que l'accompagnement RH et le financement des emplois au sein des structures sportives

[Lien du Webinaire](#)

DEMANDES DE MEDAILLES

Dates limites :

Ligue - 20/02/2025

District - 30/04/2025

SAISON 2025/2026

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale d'hiver, le Comité de Direction a décidé de fournir des tablettes aux clubs. Un mail vous sera envoyé avec les infos.

SOMMAIRE

SECRETARIAT P.02
REGLEMENTS P.02
COMPETITIONS P.04
TECHNIQUE P.05
FUTSAL P.05

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

NOTE AUX TRESORIERES

Clubs n'ayant pas régularisé leur relevé n°2 payable au 15/02 :

- ARTHAZ SPORTS
- GO BAS CHABLAIS
- GPT CHALLONGES SEMINE SEYSSEL
- GPT JEUNES GESSIENNES

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.

Réunion du 24/02/2025

Publiée le 27/02/2025

DECISIONS

STATUT DES EDUCATEURS - NOTE AUX CLUBS : U13 CRITERIUM – U13 D1-U15 D1-U17 D1-U20 D1-U15 F D1 et U18F D1

Ne sont pas en règle au 24/02/2025 :

U17 D1 : VILLE LA GRAND AJ 1 – USAV

U20 D1 : CLUSES FC – SEYNOD 21

U18 F D1 : ESCO 1 – CRANVES SALES 1 – FC CHAMBOTTE – US LA MOTTE SERVOLLEX

U15F D1 : SILLINGY AS 1 – DOUVAIN LOISIN 1 – SEMINE FC 1 – GPT PERS JUSSY REIGNIER 1 – UNION SALEVE

Les clubs ci-dessus nommés seront sanctionnés selon les règles en vigueur jusqu'à régularisation.

Décisions :

MATCH N° : 53089756

DOSSIER N° 645/33 : SALLANCHES ASC 3 – FRANGY FC 2 – SENIORS COUPE 2^{ème} Niveau du 23/02/2025

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de FRANGY portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs de l'équipe de SALLANCHES ASC 3 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142

et 186 des RG FFF.

La réserve d'avant match formulée par le club de SALLANCHES portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs de l'équipe de FRANGY FC 2 seraient susceptibles d'avoir des licences enregistrées moins de 4 jours avant le jour de la présente rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

Au fond :

Considérant qu'après étude de la FMI, il ressort que l'ensemble des joueurs de l'équipe de FRANGY FC 2 était réglementairement qualifié à la date de la rencontre sus nommée.

Attendu que de ce fait, la réserve du club de SALLANCHES ne saurait prospérer.

Considérant la réserve du club de FRANGY, il ressort de l'instruction que l'équipe de SALLANCHES ASC 1 a joué la rencontre SALLANCHES ASC 1 – ARGONAY 1 D1 le 22/02/2024, la notion d'équipiers supérieurs n'a donc pas vocation à s'appliquer aux joueurs de l'équipe de SALLANCHES 1

Considérant qu'il ressort de l'instruction que l'équipe de SALLANCHES ASC 2 n'a pas joué lors de cette journée, la notion d'équipiers supérieurs à de ce fait vocation à s'appliquer.

Considérant qu'il ressort de l'étude du dossier qu'aucun des joueurs ayant participé à la rencontre SALLANCHES ASC 2 – EVIRES 1 D3 Poule B du 29/11/2024, dernière rencontre officielle de l'équipe de SALLANCHES 2, n'a participé à la rencontre sus nommée.

Attendu que de ce fait, la réserve de FRANGY ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)



COMMISSION COMPÉTITIONS

Président : Jean-Michel BAULMONT

CONTACTS

- Séniors : Aldo MARCOTULLO – 06.33.93.51.70
- Jeunes/féminines : Jean-Michel BAULMONT – 06.01.82.89.82

U13

Festival

Equipes qualifiées pour la finale qui aura lieu **samedi 5 avril à Sillingy**

- Féminin
- Masculin

Annecy - Annecy le Vx – Annemasse Ambilly Gaillard – Anthy-Margencel - Chavanod - Cluses Scionzier – Cluses – Douvaine-Loisin – Pays de Gex - Pringy – Reignier – St Pierre en Faucigny - Valleiry - Vétraz-Monthoux.

Le plateau qui a été annulé sur le site de Foron aura lieu le **samedi 8.03**. Les rencontres du critérium prévues ce jour-là seront reportées au mercredi 2.04.

Equipes concernées : Foron – GFA – La Balme de Sillingy – Chamonix

- Règlement de la finale départementale

Participation

- Les équipes doivent être composées de 11 joueurs ou joueuses
- La mixité est autorisée pour les filles (y compris u14F) dans les équipes u13 garçons.
- Autorisation de surclasser 3 joueurs ou joueuses u11 maximum.
- Pénalité de 40 pts par joueur/joueuse absente à partir de la 2^{ème} absence (soit si 9 joueurs/joueuses ou moins ; automatique logiciel)
- Le temps de jeu par joueur et joueuse doit être au **moins égal à 50% du temps de jeu total**

Qualification des joueurs et joueuses

- Les joueurs et joueuses ne peuvent participer que pour un seul club dans la même saison
- Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard le **31 janvier 2025**.
- Possibilité de faire jouer un **maximum de 4 joueurs ou joueuses mutés par équipe dont 1 hors période**

Lien vidéo de présentation des défis techniques (conduite et jonglerie)

Défi jonglage : <https://www.youtube.com/watch?v=ofwqBU1WcBQ&t=8s>

Défi conduite : <https://www.youtube.com/watch?v=wFOhdRHxhs>

Les défis représentent 50% des points du classement final

Une ***réunion de présentation de la finale avec l'ensemble des clubs qualifiés aura lieu le***

Vendredi 30 mars 2025 à 18h30

District de Football

Nous procéderons également au tirage des 1^{ères} rencontres. **Présence obligatoire de tous les clubs (2 personnes maximum)**

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT FEMININ

PLATEAUX FEMININS

PLAN D'ACTION – HIVER/PRINTEMPS

1. Samedi 29 mars (3 sites)
2. Samedi 12 avril (3 sites)
3. Samedi 31 mai (Fête du Football Féminin)

CRITERIUM U13F

Engagement depuis le FAL.

La phase de printemps débutera le 15 mars 2025 et se terminera le samedi 31 mai 2025.

La formule reste à définir.

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

PHASE DE PRINTEMPS

Rappel de l'organisation :

U7 :

- Phase 3 du 22.03 au 12.04
- Phase 4 du 10.05 au 7.06
- **JN u7 le samedi 14 juin**

U9 et U11 :

- Reprise des plateaux pour toutes les équipes u9 le **15 mars**

Les calendriers de la phase 3 seront disponibles au plus tard le vendredi 7 mars

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Equipes engagées pour le championnat 2024/2025

Pour le 73

Association Futsal Rochette Olympique 2

Futsal Bourget United 1

U S Chartreuse Guiers 1

Futsal K-P U C Montmélian

Association Savoyarde Futsal Moutiers

Pour le 74

Thonon les Bains

Cluses Bonneville Foron 74

FC Vermillon

Forfait N°1 pour Futsal Bourget United contre AFRO

FBU doit 52€ au District de Savoie

FBU doit 80€ à AFRO qui doivent transiter par le District 73 (remboursement du déplacement match aller)

COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2025

Catégorie SENIORS MASCULINS :

US CHARTREUSE GUIERS contre **AS FUTSAL MOUTIERS**

Score 2 à 3 sous réserve des dossiers en cours : Réserves déposées par US CHARTREUSE GUIERS.

CHALLENGES U13 – U15

Dernière journée de Challenges effectuée le 15 Février 2025.

Classement et diaporama présents sur le site du District.

Encore merci et félicitations à tous et à l'année prochaine !!

